

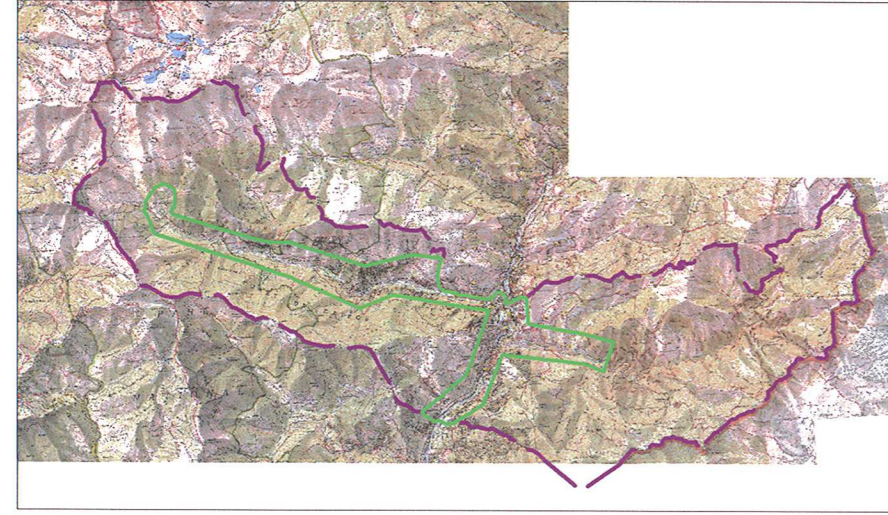


PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

3.1a

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES

COMMUNE DE SAORGE



Plan de zonage  
Phénomènes Torrentiels  
(Hors Roya)

Fond topographique

Secteur ouest

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général  
DRM-D 3141

Gérard GAVORY

Echelle : 1/10 000

Janvier 2013

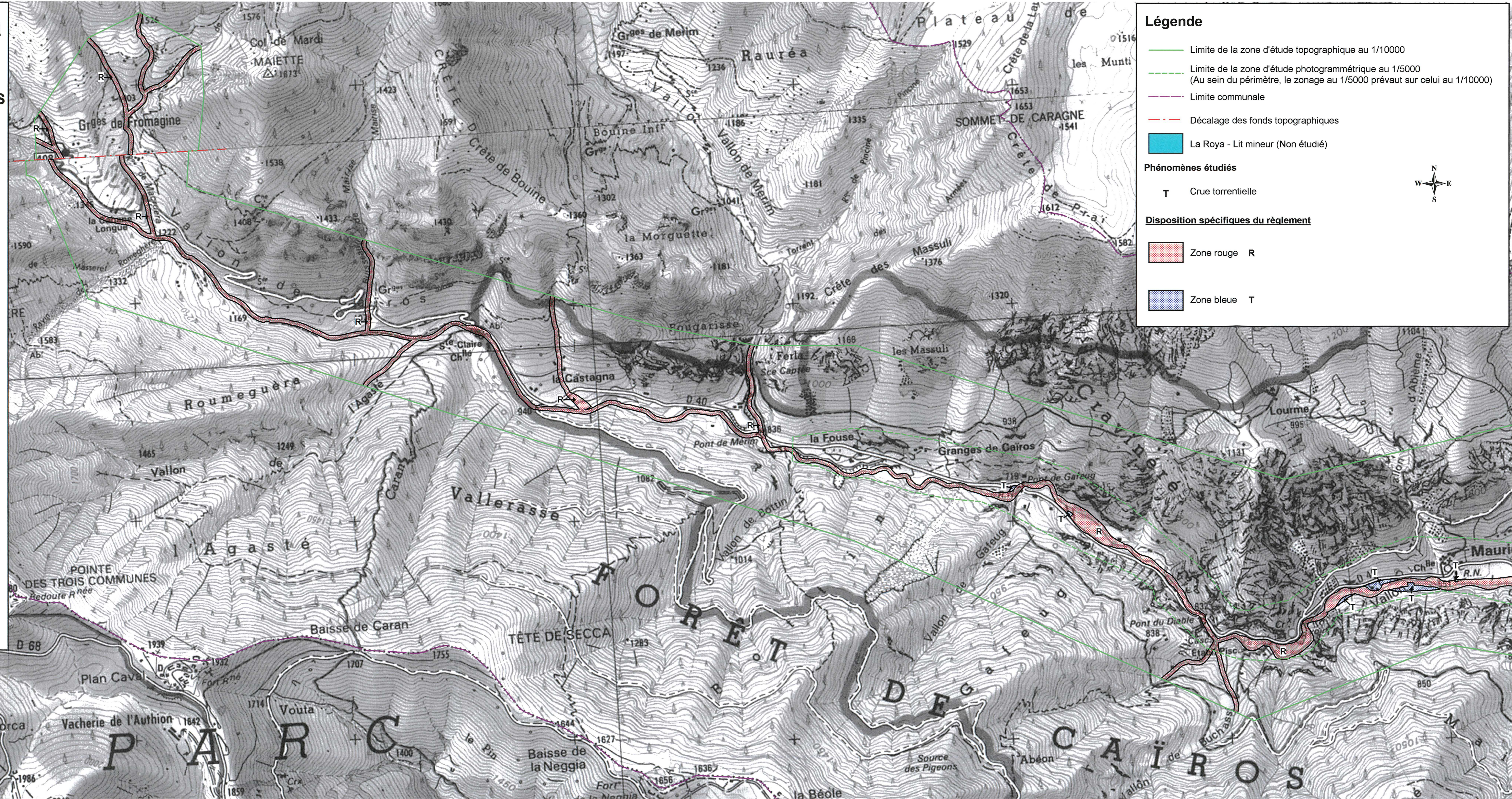
PRESCRIPTION DU PPRN : arrêté du 20 MARS 2008 modifié par l'arrêté du 14 JUIN 2010	
ENQUÊTE DU : 3 Août 2012	AU : 3 Septembre 2012
APPROBATION DU PPRN : 25 FEV. 2013	
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER	
SERVICE EAUX ET RISQUES	



Bureau d'études Alp'Géorisques

Phase	Version	Date
Avant-projet PPR	1.1	Juillet 2009
Projet PPR	1.2	Avril 2010
PPR	1.3	Janvier 2013

Fond topographique scan 25 © IGN



Légende

- Limite de la zone d'étude topographique au 1/10000
- - - Limite de la zone d'étude photogrammétrique au 1/5000 (Au sein du périmètre, le zonage au 1/5000 prévaut sur celui au 1/10000)
- Limite communale
- - - Décalage des fonds topographiques
- La Roya - Lit mineur (Non étudié)

Phénomènes étudiés

T Crue torrentielle

Disposition spécifiques du règlement

■ Zone rouge R

■ Zone bleue T

